

Transport ferroviaire: capacités et tarification de l'infrastructure, certification en matière de sécurité. Paquet ferroviaire

1998/0267(COD) - 07/04/2000 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission s'est efforcée de tenir compte le plus possible du point de vue du Parlement européen exprimé en première lecture, en reprenant des amendements dans leur intégralité ou en substance. Elle estime que le compromis trouvé par le Conseil marque un progrès équilibré en faveur de la politique ferroviaire et exprime par conséquent un avis favorable sur la position commune.